



Communiqué de presse

Loi biodiversité : Jeunes Agriculteurs attend des députés qu'ils s'engagent sur la voie du compromis

Paris, le 18 juillet 2016

Le compromis doit être de mise demain à l'Assemblée nationale pour la ratification des 25 articles restants encore à débattre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

La préservation de la biodiversité est un enjeu de long terme qui doit aller au-delà des clivages politiques, c'est pourquoi il est nécessaire que les deux Chambres trouvent un accord à mi-chemin. Des compromis ont été adoptés par le Sénat notamment sur les obligations réelles environnementales et sur les néonicotinoïdes.

La version adoptée le 23 juin dernier et à partir de laquelle les députés voteront demain, comporte trois articles préoccupants pour les jeunes agriculteurs : Le zonage prioritaire pour la biodiversité (article 34) est une disposition aberrante pour la profession qui travaille déjà avec une douzaine de zonages environnementaux¹ De plus, les jeunes agriculteurs doivent être exonérés durant les cinq premières années d'installation de la taxe sur le défrichement, à cette période où les couts fixes sont particulièrement importants (art. 68 sexies). Enfin, la protection spécifique des arbres et haies d'arbres (article 72 BIS AA) doit être abrogée car une disposition en ce sens moins attentatoire au droit de propriété et plus pragmatique existe déjà dans le code rural (article L. 126-3).

Pendant plus de deux ans et demi de débats entre les deux Assemblées, Jeunes Agriculteurs n'a cessé de rappeler la nécessité de concilier enjeux environnementaux et réalité de terrain. Nous sommes soucieux des efforts collectifs à mettre en place pour la préservation de la biodiversité par une approche réaliste et dynamique.

Contact presse

[Célia Faure](#)

01 42 65 86 16

06 68 66 15 83

¹ Parcs nationaux, réserves nationales, réserves biologiques, Natura 2000, arrêté de protection de biotope, sites Ramsar, zones humides, espaces naturels sensibles, trame verte et bleue, bande littorale, espaces boisés classés, réserves naturelles régionales.